Ardèche

Centre Communal
d'Action Social

Procès-Verbal
du CCAS du 28 avril 2026

L'an deux mille-vingt-six, le 28 avril à 18h30, la Commission Administrative du CCAS, régulièrement convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Magalie VACQUIER.

Etaient présents : Mme Magalie VACQUIER, Présidente, Mmes Virginie BOSC, Nadia ABDELGHAFOUR, Christiane AMPHOUX, Najia EL HAOUAT, Marie-Christine FILLETTE, Caroline HILAIRE, Antonie SARTRE et MM Robert FESCHET, Guillaume MURAND.
Absents : -
Absents ayant donné procuration à : -
Excusée : Mme Marie-Thérèse MATHON
Secrétaire de séance : Virginie BOSC
Quorum : 6

Le CCAS procède à l'approbation du PV du 02/12/2025 à l'unanimité.

I – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) du budget CCAS 2025

(V. BOSC) Hors de la présence de Mme Magalie VACQUIER, Présidente, la Commission Administrative du CCAS, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le Compte Financier Unique du budget CCAS 2025 qui se détaille ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :	16 519,56 €
Recettes :	19 778,69 €
Excédent de clôture :	3 259,13 €

Remarque
G. MURAND fait remarquer qu'il n'y a pas de dépenses pour le personnel communal

II – Affectation des résultats 2025

(M. VACQUIER) La commission administrative du CCAS, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter la somme de 3 259,13 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».
Pas de question

III – Vote du budget primitif 2026

(M. VACQUIER) La Commission Administrative du CCAS, après en avoir délibérée à l'unanimité, vote le budget primitif 2026 comme suit : la section de fonctionnement, pour un montant de dépenses et de recettes s'élève à la somme de 12 700,00 €.
Pas de question

Questions diverses

G. MURAND demande ce qui est mis en place pour les personnes vulnérables lors des épisodes de canicule ?
M. VACQUIER répond qu'une liste a été faite par l'ancienne municipalité pour contacter ces personnes lors des alertes canicules orange ou rouge. Cette liste a besoin d'être mise à jour, il faudrait que le CCAS réfléchisse à la manière de communiquer à ce sujet.

M-C FILLETTE demande comment faire savoir aux administrés que le CCAS peut conseiller ou apporter une aide financière en cas de besoin ?
V. BOSC propose de faire un article dans le Ver A Soi pour expliquer les missions du CCAS.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Levée de séance à 19h35

Le secrétaire de séance

MAIRIE de VEYRAS (Ardèche)

Virginie BOSC

La Présidente,

MAIRIE de VEYRAS (Ardèche)

Magalie VACQUIER

Affichage et publication électronique le 30 JUIN 2026